

Le parcours sera annoncé à la VHF sur le canal de course environ 15 minutes avant le départ.

1. Zones interdites considérées comme des obstacles

- **Les ports de commerce et de pêche** de La Pallice à partir des lignes joignant les extrémités des musoirs et jetées ;
- **Plateau du Lavardin** : zone délimitée par les lignes joignant la Tourelle du Lavardin, la Bouée Lavardin Est et la Bouée Lavardin Sud ;
- **Toutes les filières et fermes d'aquaculture** : zone délimitée par les lignes joignant toutes les bouées périphériques aux installations ;
- **Zone d'exclusion des Baleines** : zone délimitée par les lignes joignant les 4 points suivants:
 - **Point 1** : Phare des Baleines 46°14,66N 1°33,66W
 - **Point 2** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°33,66W
 - **Point 3** : Coordonnées GPS 46°17,10N 1°36,90W (alignement Baleines-Baleineaux)
 - **Point 4** : Coordonnées GPS 46°14,66N 1°36,90W

Un bateau de l'organisation pourra patrouiller les zones interdites et si un concurrent est observé comme étant à l'intérieur d'une de ces zones il pourra être disqualifié sans instruction pour ne pas avoir effectué le parcours correctement.

Rappel : Un concurrent doit impérativement donner la place à un autre bateau pour qu'il puisse se tenir à l'extérieur d'une zone interdite.

2. Zone de trafic maritime à la Rochelle

Les navires à propulsion mécanique (navire de guerre, navires marchands, cargos, navires à passagers et chalutiers) ont la priorité dans leur zone de trafic, les concurrents doivent passer sur l'arrière de ces navires, notamment dans les zones de trafic maritime ci dessous :

- Chenal d'accès au port de la Pallice y compris au nouveau port de pêche à partir de la bouée Sud Chauveau : à partir du moment où la route d'un navire à propulsion mécanique entrant ou sortant prolongée d'une distance de 400m à partir de l'étrave de ce navire coupe la route d'un concurrent.
- *Voie et chenal d'accès au port de la Rochelle-ville à partir de 2NM avant la tourelle Richelieu.*

3. Marques de parcours pouvant être utilisées :

Bouée Cylindrique Jaune pouvant être utilisée comme marque de départ, marque de dégagement ou marque d'arrivée.

Pertuis d'Antioche

N°	Nom	Latitude	Longitude
1	Bouée Ouest Minimés	46°08.01' N	1°11.59' W
2	Bouée Roches du Sud	46°06.38' N	1°15.22' W
3	Bouée Sud Chauveau	46°06.57' N	1°16.06' W
4	Bouée Marie-Anne	46°09.19' N	1°15.08' W
5	Bouée Vivagel	46°08.35' N	1°15.65' W
6	Tourelle du Lavardin	46°08.10' N	1°14.53' W
7	Bouée Lavardin Sud	46°07.62' N	1°14.34' W
8	Bouée Lavardin Est	46°07.91' N	1°13.92' W
9	Bouée Aix Nord-Ouest	46°02.40' N	1°12.33' W
10	Bouée Aix Sud-Est	46°00.30' N	1°09.49' W
11	Bouée Longe Boyard Nord	46°01.98' N	1°16.91' W
12	Bouée Les Pales	45°59.53' N	1°09.58' W
13	Bouée Longe Boyard Sud	45°58.63' N	1°11.88' W
14	Pont de Ré passe montante définie par les 2 bouées latérales et l'arche sens Sud->Nord	46°10.16' N	1°14.43' W
15	Pont de Ré passe descendante définie par les 2 bouées latérales et l'arche sens Nord->Sud	46°10.26' N	1°14.81' W

Pertuis Breton

N°	Nom	Latitude	Longitude
21	St Martin de Ré, Balise Pte du Couronneau	46°12.80' N	1°20.88' W
22	St Martin de Ré, bouées d'attente	46°13 N	1°21.6 W
23	Ars en Ré, Bouée Bûcheron n°1	46°14.16' N	1°25.85' W
24	Tourelle Les Islates	46°14.03' N	1°23.33' W
25	Bouée Att de l'Aiguillon	46°15.44' N	1°11.40' W

4. Parcours pré-établis

Les parcours suivants pourront être utilisés ainsi que tout autre combinaison des marques listées ci-dessus.

Parcours n°1 direct : 8.6 NM			Parcours n°1 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°2 direct : 12.1 NM			Parcours n°2 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	3	Sud Chauveau	tribord
4	Marie-Anne	bâbord	4	Marie-Anne	bâbord
3	Sud Chauveau	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°3 direct : 6.4 NM			Parcours n°3 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
7	Lavardin Sud	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	7	Lavardin Sud	bâbord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°4 direct : 10 NM			Parcours n°4 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
3	Sud Chauveau	bâbord	8	Lavardin Est	tribord
8	Lavardin Est	bâbord	3	Sud Chauveau	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	Tribord

Parcours n°5 direct : 12.4 NM			Parcours n°5 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	4	Marie-Anne	tribord
3	Sud Chauveau	tribord	14	Pont de Ré passe montante	
8	Lavardin Est	bâbord	15	Pont de Ré passe descendante	
4	Marie-Anne	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
14	Pont de Ré passe montante	tribord	8	Lavardin Est	tribord
15	Pont de Ré passe descendante		3	Sud Chauveau	bâbord
4	Marie-Anne	bâbord	2	Roche du Sud	bâbord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°6 direct : 13.2 NM			Parcours n°6 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	9	Aix Nord-Ouest	tribord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord	2	Roche du Sud	tribord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°7 direct : 18.2 NM			Parcours n°7 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	11	Longe Boyard Nord	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord	9	Aix Nord-Ouest	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord	2	Roche du Sud	tribord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°8 direct : 17 NM			Parcours n°8 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	1	Ouest Minimes	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord	11	Longe Boyard Nord	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	9	Aix Nord-Ouest	bâbord
1	Ouest Minimes	tribord	1	Ouest Minimes	tribord

Parcours n°9 direct : 13.8 NM			Parcours n°9 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	12	Les Pales	bâbord
2	Roche du Sud	bâbord	11	Longe Boyard Nord	tribord
11	Longe Boyard Nord	tribord	2	Roche du Sud	tribord
12	Les Pales	tribord	1	Ouest Minimés	tribord

Parcours n°10 direct : 10.4 NM			Parcours n°10 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	12	Les Pales	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	bâbord	10	Aix Sud-Est	bâbord
	Ile d'Aix et toutes ses marques	tribord		Ile d'Aix et toutes ses marques	bâbord
10	Aix Sud-Est	tribord	9	Aix Nord-Ouest	tribord
12	Les Pales	tribord	1	Ouest Minimés	tribord

Parcours n°11 direct : 14 NM			Parcours n°11 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
12	Les Pales	bâbord	12	Les Pales	bâbord
13	Longe Boyard Sud	tribord	10	Aix Sud-Est	bâbord
11	Longe Boyard Nord	tribord		Ile d'Aix et toutes ses marques	bâbord
	Ile d'Aix et toutes ses marques	tribord	11	Longe Boyard Nord	bâbord
10	Aix Sud-Est	tribord	13	Longe Boyard Sud	bâbord
12	Les Pales	tribord	12	Les Pales	tribord

Parcours n°12 direct : 10.2 NM			Parcours n°12 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
12	Les Pales	bâbord	12	Les Pales	bâbord
13	Longe Boyard Sud	tribord	10	Aix Sud-Est	bâbord
9	Aix Nord-Ouest	tribord		Ile d'Aix et toutes ses marques	bâbord
	Ile d'Aix et toutes ses marques	tribord	9	Aix Nord-Ouest	bâbord
10	Aix Sud-Est	tribord	13	Longe Boyard Sud	bâbord
12	Les Pales	tribord	12	Les Pales	tribord

Parcours n°13 direct : 44 NM			Parcours n°13 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	1	Ouest Minimés	bâbord
3	Sud Chauveau	tribord	4	Marie-Anne	tribord
	Phare de Chanchardon	tribord	14	Pont de Ré passe montante	
	Zone d'exclusion des Baleines	tribord	24	Tourelle des Islates	bâbord
24	Tourelle des Islates	tribord		Zone d'exclusion des Baleines	bâbord
15	Pont de Ré passe descendante			Phare de Chanchardon	bâbord
4	Marie-Anne	bâbord	3	Sud Chauveau	bâbord
1	Ouest Minimés	tribord	1	Ouest Minimés	tribord

Parcours n°14 direct : 13 NM			Parcours n°14 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	23	Ars en Ré, Bûcheron n°1	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	24	Tourelle des Islates	tribord
14	Pont de Ré passe montante		15	Pont de Ré passe descendante	
24	Tourelle des Islates	bâbord	4	Marie-Anne	bâbord
23	Ars en Ré, Bûcheron n°1	tribord	1	Ouest Minimés	tribord

Parcours n°15 direct : 13 NM			Parcours n°15 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimés	bâbord	22	St Martin de Ré, bouée d'attente	bâbord
2	Roche du Sud	tribord	21	Pte du Couronneau	tribord
4	Marie-Anne	tribord	15	Pont de Ré passe descendante	
14	Pont de Ré passe montante		4	Marie-Anne	bâbord
21	Pte du Couronneau	tribord	2	Roche du Sud	bâbord
22	St Martin de Ré, bouée d'attente	tribord	1	Ouest Minimés	tribord

Parcours n°16 direct : 9.6 NM			Parcours n°16 inverse		
N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à	N°	Nom de la Marque	Contourner et laisser à
1	Ouest Minimes	bâbord	22	St Martin de Ré, bouée d'attente	bâbord
4	Marie-Anne	tribord	21	Pte du Couronneau	tribord
14	Pont de Ré passe montante		15	Pont de Ré passe descendante	
21	Pte du Couronneau	tribord	4	Marie-Anne	bâbord
22	St Martin de Ré, bouée d'attente	tribord	1	Ouest Minimes	tribord